

Relevant de la Norme

NF EN 14041

Valide du **10 juin 2024**

au **31 mai 2026**

Sur le procédé

Procédé ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3

Procédé ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société TARKETT france**

Internet : www.tarkett.fr

Groupe Spécialisé n 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Il s'agit d'une première montée de version de ce Document Technique d'Application suite à l'ajout de la remarque complémentaire du Groupe Spécialisé concernant le changement de traitement de surface.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur :

Procédés de revêtements de sol à base de PVC en lés « ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 » et « ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4 » associant :

- Les revêtements de sol PVC en lés « ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et 4 » ;
- La bande adhésive GENIUS TAPE décrite à l'article 2.2.2.1 du Dossier Technique ;
- La bande adhésive ROLL 25/50/85 de la société BOSTIK décrite à l'article 2.2.2.4 du Dossier Technique ;
- Le cordon de soudure Cordon d'apport Tarkett V1001 (diamètre 4 mm) ;
- Le mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107 (ou équivalent).

Ces procédés sont destinés à la pose :

- Libre (sans liaison ou maintien durable aux supports sol ou mur) en locaux classés E1, c'est-à-dire sans utilisation de colle ou d'adhésif en plein ou en périphérie les reliant au support (à l'exception des passages de porte) ;
- Assimilée à une pose semi-libre (sans liaison ou maintien durable au support sol) en locaux classés E2 où est requis un calfatage en périphérie, bien que les revêtements soient désolidarisés du support, c'est-à-dire sans utilisation de colle ou d'adhésif en plein ou en périphérie les reliant au support (à l'exception des passages de porte).

Le calfatage a pour fonction d'assurer une étanchéité à l'eau ou à des agents pathogènes pour des raisons sanitaires en milieu hospitalier ou assimilé, EPHAD / MAPAD ... (le calfatage au mastic polyuréthane en périphérie est notamment obligatoire dans les chambres) mais n'a pas pour objectif d'apporter un maintien mécanique.

Ces revêtements de sol sont destinés à une pose avec joints soudé à chaud.

Dans tous les cas, la jonction entre lés est assurée en envers des revêtements par la « bande adhésive GENIUS TAPE » comme définie à l'article 2.2.2.1 du Dossier Technique et sur l'endroit par une soudure à chaud des joints entre lés.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Revêtements.....	7
2.2.2.	Produits associés	8
2.3.	Dispositions de conception.....	9
2.3.1.	Classement UPEC du local.....	9
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 9	9
2.3.3.	Éléments du dossier de consultation des entreprises – Supports	9
2.3.4.	Température ambiante et température du support	9
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation	9
2.3.6.	Résistance thermique	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	9
2.4.1.	Dispositions générales	9
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	10
2.4.3.	Pose du revêtement	12
2.4.4.	Traitement des rives, seuils et pénétrations.....	12
2.4.5.	Traitement des joints de dilatation du support	13
2.4.6.	Traitement en fin de vie.....	13
2.4.7.	Assistance technique	13
2.4.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	13
2.4.9.	Mise en service-Maintien en service des performances de l'ouvrage.....	13
2.4.10.	Entretien et réparation	14
2.5.	Mentions des justificatifs.....	14
2.5.1.	Résultats expérimentaux.....	14
2.5.2.	Références.....	15
	Figures du Dossier Technique	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3

- U3 P3 E2*/3** C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.2.1.4.1 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 ci-après et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U3 P3 E1/2* C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U3 P3 E2*/3** C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur revêtements de sol linoléum compacts en lés existants.

ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4

- U4 P3 E2*/3** C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.2.1.4.1 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 ci-après et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U4 P3 E1/2* C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U4 P3 E2*/3** C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur revêtements de sol linoléum compacts en lés existants.

E1 : Joints entre lés soudés à chaud ;

*: E2 = Joints entre lés soudés à chaud + calfatage des rives, pénétrations et seuils, ou joints soudés à chaud + remontées en plinthe en rives et calfatage des pénétrations et seuils (voir article 2.2.4.8.1), sauf sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs et anciens et sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve et ancienne, Joints entre lés soudés à chaud + remontées en plinthe en rives et calfatage des pénétrations et seuils ;

** : E3 = Joints entre lés soudés à chaud + remontées en plinthe en rives et calfatage des pénétrations et seuils (voir article 2.2.4.8.2.).

Les locaux avec siphons sont exclus.

En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris les planchers chauffants)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7), à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) et à l'exclusion des planchers rayonnants électriques.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1..

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, ou faisant l'objet d'un DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol carrelages ou assimilés ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ;

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

La pose sur planchers surélevés est exclue.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements de sol ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4 font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013), indiquant un classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.
(Rapport du CRET n° 2019/230-1 du 17/12/2019).

Les revêtements de sol ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4 font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013), indiquant un classement C_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particule de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2019/231-1 du 17/12/2019).

Le classement est valable pour les paramètres suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3400 g/m² ;
- Epaisseur totale nominale : 2,45 mm ;
- Epaisseur couche d'usure nominale : 0,70 mm.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Impact environnemental

Il existe une Déclarations Environnementales (DE) pour les revêtements de sol ACCZENT EXCELLENCE GENIUS mentionnées au paragraphe 2.5.2. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le traitement de surface TopClean XPTM qui était décrit dans la version précédente du DTA a été remplacé par le traitement de surface Tektanium. Tous les produits livrés depuis avril 2024 sont concernés par ce changement.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société TARKETT FRANCE
Internet : www.tarkett.fr

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements de sol « ACCZENT EXCELLENCE GENIUS » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 0120-092 DoP-2019-12 du 02/11/2020 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive de la bande de jonction entre lés et des revêtements de sol, le type, le dessin, le coloris, les dimensions, le numéro de fabrication et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type et structure

ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et 4

Revêtements PVC hétérogènes compacts en lés (NF EN ISO 10582), fabriqués par enduction sur support stabilisé voile de verre non tissé.

Ils comprennent :

- Un traitement de surface polyuréthane photoréticulé avec particule d'alumine Tektanium;
- Une couche d'usure transparente non chargée du groupe d'abrasion T ;
- Un décor imprimé haute définition ;
- Une couche calandree compacte en envers, renforcée avec un voile de verre, servant de support à l'impression du décor.

2.2.1.2. Coloris et Design

La surface est grainée et a un aspect semi-brillant.

La gamme actuelle comprend 25 dessins et coloris ACCZENT EXCELLENCE GENIUS (d'autres pourront être ajoutés).

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.3. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristique générales	Méthode d'essais	ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3	ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	23	
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2	
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346	2,45 (-0,10 /+ 0,13)	2.45 (-0,10/+0,13)
Masse surfacique (g/m ²)	NF EN ISO 23997	3060 (-0 % /+ 13 %)	3400 (-10 %/+ 13 %)
Épaisseur couche d'usure (mm)	NF EN ISO 24340	0,63 (-0 %/+ 13 %)	0,70 (-10 %/+ 13 %)
Couche d'envers calandree imprimée avec voile de verre	NF EN ISO 24340	1.72 (-0,10 /+ 0,13)	1.65 (-0,10 /+ 0,13)
Hauteur des plots d'envers (mm)	ISO 24340 (EN 429)	0,15 (+10/+0,15)	0,15 (+10/+0,15)
Teneur en liant de la couche d'usure	NF EN ISO 10582	Type I	
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	

2.2.1.4. Caractéristique d'identification et d'aptitude à l'emploi

Caractéristique	Méthode d'essais	ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3	ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999	≤ 0,05	
Incurvation à la chaleur (mm)	NF EN ISO 23999	≤ 2	
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,05	≤ 0,05
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble (Pied P0, charge 100 kg)	NF EN ISO 16581	Aucun désordre	
Comportement à l'essai de chaise à roulettes	ISO 4918 adaptée et traitement des joints à froid	Aucun désordre (25 000 cycles)	
Résistance des soudures (N/5cm)	NF EN 684	Valeur moyenne supérieure à 240 et valeurs individuelles supérieures à 180	
Flexibilité sur mandrin (mm)	ISO 24344	Pas de fissuration type 1 : Ø 15 et type 2 : diamètre 40 mm	
Résistance à la traction allongement à 1% (N/50 mm)	Methode M1 QB 30	Tolérance minimum : • Valeur individuelle ≥ 150 N • Valeur moyenne ≥ 170 N	
Résistance thermique (m²K/W) ¹	NF EN ISO 10456	0,02 (apte au sol chauffant)	

¹ : Pour information

2.2.2. Produits associés

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux préconisations du fabricant.

2.2.2.1. Bande adhésive double face

Pour la pose libre, la bande adhésive spécifique préconisée est la BANDE GENIUS TAPE, distribuée par la société TARKETT France sous la référence suivante : Réf. 1257001, en largeur de 96 mm, en rouleaux de 25 ml, conditionnement à l'unité et est composée comme suit :

- Une face adhésive supérieure, avec fort pouvoir piégeant, permettant la jonction des 2 lisières de lés en sous face du revêtement. Cette face est protégée par un film de protection souple ;
- Une grille support ;
- Une face inférieure sans pouvoir piégeant, permettant de positionner la bande sur le support ;

Pour la pose sur support à base de liant hydraulique, à base sulfate de calcium et support à base de bois, la bande est associée au primaire type BOSTIK PRIMASOL R, appliqué à raison de 100 g/m², et limité aux zones de positionnement de la bande.

Les prescriptions du fabricant doivent être respectées.



2.2.2.2. Cordon de soudure

Cordon d'apport TARKETT V1001 (diamètre 4 mm) distribué en bobines de 50 ml pour tous les coloris de la gamme.

2.2.2.3. Mastic de calfatage

Dans les locaux classés E2 et E3, un calfatage est effectué avec un mastic MS-polymère ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107).

2.2.2.4. Bande adhésive double-face pour le traitement des remontées en plinthe et des profilés associés.

Dénomination	Marque
ROLL 25/50/85	BOSTIK

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'oeuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer a minima la planéité, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, définir la nature du support et préciser les zones où, le cas échéant, le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'oeuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Température ambiante et température du support

Le maître d'oeuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer :

- Une température minimale de + 10°C pour le support au moment de la pose ;
- Une température minimale de l'atmosphère ambiante $\geq 12^{\circ}\text{C}$, pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'oeuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4 posés libres sur l'ancien revêtement est inférieure à $0.15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des complexes ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4, et de la résistance thermique du revêtement existant.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Conditions préalables à la pose

Les lés préalablement découpés doivent être entreposés à plat dans les locaux où la pose sera réalisée à une température $\geq +12$ °C durant les 24 heures précédant la pose (voir article 6.1.5 7.3 de la NF DTU 53.2 P1-1 53.12 P1-1-3).

La température minimale pour effectuer la pose doivent être $\geq +12$ °C pour le support.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, modifiées et complétées comme suit :

- Planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglet de 20 cm ;

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose libre (cf. article 2.4.3.2 ci-après) nécessite au préalable, sur support à base de liant hydraulique, l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande, d'un primaire d'accrochage (type BOSTIK PRIMASOL R, à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, ou faisant l'objet d'un DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant).

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB (selon Référentiel QB11-02) et au moins classé P3, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose libre (cf. article 2.4.3.2 ci-après) nécessite au préalable, sur support en bois ou panneaux à base de bois, l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande, d'un primaire d'accrochage (type BOSTIK PRIMASOL R, à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.2. Supports existants

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

2.4.2.2.1.1. Sur supports relevant de la norme NF DTU 53.12

Pour les supports relevant de la norme NF DTU 53.12, les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément au § 7.2 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sur carrelage ou assimilé existant :

La pose directe est possible si :

- Les désaffleurements entre carreaux sont ≤ 1 mm ;
- Les joints entre carreaux ont une largeur ≤ 4 mm et une profondeur ≤ 2 mm.

2.4.2.2.1.2. Sur anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.2.1.3. *Sur anciens revêtements de sol linoleum compacts en lés(uniquement dans les locaux E1) ;*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément aux dispositions prescrites par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D pour le cas d'un ancien revêtement de sol PVC compact en lé Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 dans ce cas.

2.4.2.2.1.4. *Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein ;*

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément aux dispositions prescrites par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D pour le cas d'un ancien revêtement de sol PVC compact en lé Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 dans ce cas.

2.4.2.2.1.5. *Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiantée doivent être respectées.

2.4.2.2.1.6. *Parquet cloué sur lambourdes, panneaux CTBH/CTBX, panneaux OSB existant ou remis à nu*

Les exigences sont celles décrites dans la norme NF DTU 51.3. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre pour la pose directe, les exigences de conservations sont les suivantes :

- Désaffleurements entre panneaux ≤ 1 mm ;
- Les joints entre panneaux de largeur ≤ 2 mm.

2.4.2.2.2. **Travaux préparatoires**

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites ci-après du Dossier Technique.

La pose libre (cf. article 2.4.3.2) nécessite au préalable, sur support à base de liant hydraulique, l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande, d'un primaire d'accrochage (type BOSTIK PRIMASOL R, à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.2.2.1. *Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis*

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.2.2.2. *Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2.3. *Support à base de bois ou en panneaux à base de bois*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2.4. *Supports revêtus de carrelage ou assimilés existants*

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité.

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol certifié QB (et son primaire associé) adapté visant une mise en œuvre sur carrelage.

2.4.2.2.2.5. *Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents*

L'étude préalable de l'état du revêtement indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (revêtement manquant) selon le cahier 3635_V2.

Si l'étude montre que moins de 10% de la surface présente des défauts, le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Dans tous les cas, l'ancien revêtement sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

2.4.2.2.2.6. *Revêtements de sol résilients PVC compacts, caoutchouc compacts lisse et linoléums compacts*

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7. Parquet cloué sur lambourdes, panneaux CTBH/CTBX, panneaux OSB existant ou remis à nu

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Au-delà des tolérances de désaffleurements, de largeur et de profondeur de joints telles que précisées au § 2.4.2.2.1.6 ci-avant, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 est requise. La pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat QB (appliqué avec le primaire adapté) visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.8. Cas particulier des dalles vinyle-amiantées

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.3. Pose du revêtement

2.4.3.1. Calepinage des surfaces

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Pose dans le sens de la lumière, et dans tous les cas dans le sens perpendiculaire au sens de circulation pour les couloirs ;
- Chaque pièce du local est considérée séparément, utiliser le même bain ;
- Respecter l'ordre de numérotation des rouleaux ;
- Respecter le sens de pose (décors bois => même sens / autres décors => lés inversés).

2.4.3.2. Pose des lés

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Acclimater le revêtement dans les pièces où la pose sera réalisée au minimum 24 heures avant l'installation (débits réalisés, stockage à plat) ;
- Positionner les lés afin de recouvrir la totalité du local à traiter en prenant en compte du raccord éventuel (cf. NF DTU 53.12 P1-1-3 ; article 9.1) ;
- Mettre en place la bande double-face GENIUS TAPE à la jonction des lés et aux seuils de portes sur le support à cheval sur l'emplacement du joint, la face de très faible adhérence sans film de protection sur le support ;
- Soulever le revêtement à partir d'une plinthe ou d'un élément vertical (mur, etc.), pour accéder à la bande de jonction, puis retirer le film de protection en serrant le revêtement et en laissant retomber les lisières du revêtement à l'avancement, tout en marouflant. Le retrait du film de protection de la bande GENIUS TAPE permettra d'ouvrir progressivement le joint au fur et à mesure de son retrait ;
- Maroufler avec une cale en liège ou un marteau à maroufler la zone du joint pour favoriser l'adhérence de l'envers du revêtement sur la bande GENIUS TAPE.

2.4.3.3. Jonction entre lés

Une soudure thermique avec cordon d'apport (voir article 2.2.2.2.) est réalisée au moment de la pose du revêtement, sans délai d'attente de séchage, s'agissant d'une pose libre (voir articles 2.4.3.2 et figures 1 à 4 en fin de Dossier Technique).

2.4.3.4. Remontées en plinthe

Elle est réalisée par l'une des techniques suivantes :

- Remontées en plinthe en utilisant un profilé PA20 (voir figure 5 en fin de Dossier Technique) ;
- Sur profilé d'appui TARKETT PA20, associé à un profilé de finition TARKETT CAP3 (voir Figure 6 en fin de Dossier Technique) dans le cas d'une demande esthétique spécifique ;

Le profilé d'appui PA20 est fixé sur le support et le mur à l'aide de la bande adhésive décrite dans le tableau situé au paragraphe 2.2.2.4.

Les revêtements sont collés sur le profilé d'appui PA20 et les plinthes grâce à la bande adhésive décrite dans le tableau situé au paragraphe 2.2.2.4.

2.4.4. Traitement des rives, seuils et pénétrations

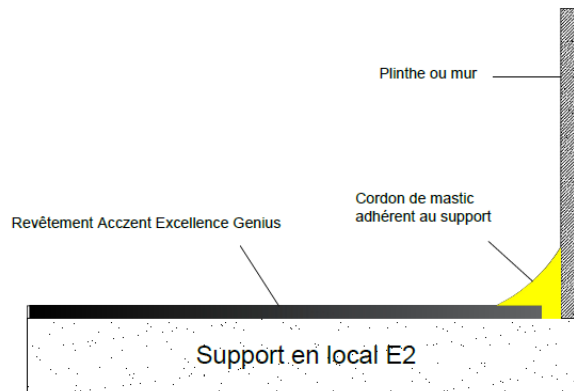
Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement arasé en périphérie en ménageant un espace périphérique ≤ 1 mm ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée manufacturée rapportée en rives (du type Tarkett KS 61 par exemple) et tous profilés adaptés.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en ménageant un espace périphérique ≤ 2 mm ; un calfatage est ensuite réalisé au moyen du mastic préconisé de type polyuréthane ou MS-Polymères (voir article 2.2.2.3). Un calfatage est également réalisé autour des pénétrations (passages de tuyauteries).

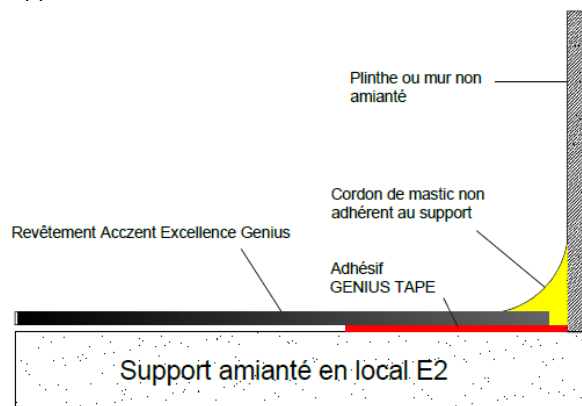
Sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs et anciens et sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve et ancienne, les rives sont traitées par remontées en plinthe ; un calfatage est réalisé autour des pénétrations et aux seuils comme

décrit précédemment.

Dans le cas des locaux classés E2 sur support amianté, la bande adhésive GENIUS TAPE sera mise en place sur la totalité de la périphérie du local afin de palier au risque d'adhérence du mastic sur le support.



Dans le cas des locaux classés E2 sur support amianté, une bande adhésive GENIUS TAPE préconisée sera mise en place sur la totalité de la périphérie du local sans retirer le film de protection supérieure de la bande adhésive Genius Tape, afin de palier au risque d'adhérence du mastic sur le support.



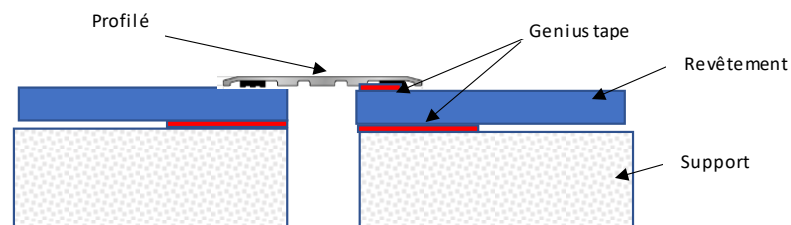
Dans les locaux classés E3 sans siphon : les rives sont traitées par remontées en plinthe en rives ; un calfatage est réalisé autour des pénétrations et aux seuils comme décrit précédemment.

2.4.5. Traitement des joints de dilatation du support

Le revêtement sera arrêté et maintenu de part et d'autre du joint de dilatation grâce à la bande adhésive Genius tape décrite au § 2.2.2.1.

Le joint est ensuite traité par un profilé de recouvrement collé sur le revêtement d'un seul côté en utilisant la bande adhésive précisée au § 2.2.2.4.

Le schéma ci-dessous résume ce traitement :



2.4.6. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.4.7. Assistance technique

La Société TARKETT FRANCE est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.4.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication des revêtements de sol a lieu à l'usine TARKETT SEDAN. Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001. La société TARKETT procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.4.9. Mise en service-Maintien en service des performances de l'ouvrage

L'ouvrage est livré conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 article 10 et 11, étant précisé :

- Que d'évaluation de l'aspect final du revêtement doit prendre en considération l'état du support, notamment pour la rénovation sur ancien revêtement conservé (Cf. articles 2.4.2.2 ci-avant) ;
- La mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose et après l'entretien suivant :
 - o ;
 - o Balayage ou aspiration de l'ensemble des surfaces, avant un nettoyage à l'aide d'une solution neutre ;
 - o Le revêtement doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pied pointus ou tout autre objet lourd. L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée.

Dans le cas de locaux E1 ou E2 ou E3 avec calfatage, assimilé à une pose semi-libre, il faudra prendre les précautions nécessaires afin de ne pas endommager le traitement des rives en attendant le temps nécessaire au séchage des colles et des joints avant la remise en place du mobilier et mise en service des locaux. Lors de la réception des locaux, il est recommandé d'observer et vérifier l'intégrité des joints périphériques et aux huisseries et de prévoir si nécessaire leur réparation.

2.4.10. Entretien et réparation

2.4.10.1. Aménagement des accès extérieurs

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.12 P 1-1-3 Annexe A, afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces en nombre et dimensions suffisantes pour limiter les apports abrasifs et les salissures (gravillons, boue,) : grille gratte-pieds et tapis essuie-pieds, aisés à dépoussiérer. Ils retiendront l'humidité, les poussières grasses et particules abrasives.

2.4.10.2. Entretien

NF DTU 53.12 P1-1-3 Annexe A complété comme suit :

Les revêtements ACCZENT EXCELLENCE GENIUS reçoivent un traitement de surface en usine destiné à les protéger (traitement Top Clean XP™) traitement polyuréthane photo réticulé avec particule d'alumine résistant aux UV ;

D'une excellente résistance à l'usure, il facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Si nécessaire, un lavage est réalisé périodiquement avec un détergent neutre ou légèrement alcalin, en fonction de l'encrassement. Veiller à respecter les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'utilisation...).

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Eviter les piètements, roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Suivant les cas, se rapporter à la notice d'entretien mise à disposition par la société TARKETT.

2.5. Mentions des justificatifs

2.5.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Équerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Souplesse en allongement à la rupture, charge à la rupture, module à 1%)
- Essai Cisaillement selon EN1373 après vieillissement naturel et en étuve (20 jours à 50°C).
- (Souplesse en torsion multi-couches, allongement à la rupture, charge à la rupture, module à 1%)
- *Essai Pelage et Cisaillement selon NF EN ISO 22631 et NF EN ISO 22622 après vieillissement naturel et en étuve. Rapport d'essai du laboratoire de TARKETT (station d'Essai) 23-02 du 24/11/2023*
- *Essai de flexibilité au mandrin selon la norme ISO 24344 Rapport d'essai du laboratoire de TARKETT n° 00120-022-COC ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 202311 du 28/11/2023*
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes (25.000 cycles, 50 000 et 75 000 cycles) selon la norme ISO 4918 *Rapports d'essais du laboratoire de TARKETT n° 2023CR03b du 10/10/2023 et n° 2023CR04b du 15/11/2023*

- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100 kg)
Rapport d'essai du laboratoire de TARKETT n° 00120-017-COC du 15/11/2023 ACCZENT EXCELLENCE GENIUS
- Allongement à la rupture, charge à la rupture, module à 1% selon Référentiel QB30 M1
Rapport d'essai du laboratoire de TARKETT n° 00120-001-COC ACCZENT EXCELLENCE GENIUS
- *Essai Pelage et Cisaillement selon NF EN ISO 22631 et NF EN ISO 22622 après vieillissement naturel et en étuve.*
Rapport d'essai du laboratoire de TARKETT (Station d'Essai) du 23/02/2023 au 24/11/2023
- *Essai de flexibilité au mandrin selon la norme ISO 24344 :*
Rapport d'essai du laboratoire TARKETT : 00120-022-COC-ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 202311 du 28/11/2023

2.5.2. Références

Données Environnementales

Les revêtements de sol ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 3 et ACCZENT EXCELLENCE GENIUS 4 font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une vérification par tierce partie.

Cette DE a été établie le 03/2019 par le Syndicat KALEI. Elle est disponible sur le site www.base-inies.fr.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers :

- 2019 pour le revêtement ACCZENT EXCELLENCE GENIUS.

Surface réalisée en France depuis 2019 :

- ACCZENT EXCELLENCE GENIUS : 97 000 m².

Figures du Dossier Technique

Les figures ci-dessous ne montrent pas le port des EPI, qui est indispensable en fonction des types de travaux à exécuter.

Figure 1 – Réalisation du chanfrein avec une fraiseuse (en ayant ajusté au préalable la profondeur de lame 2/3 de l'épaisseur du revêtement)

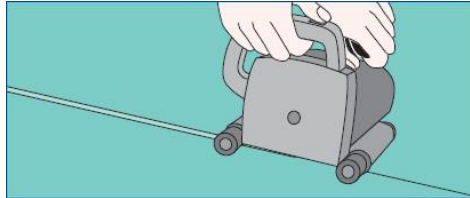


Figure 2 – Soudure à chaud (après réglage de la température du chalumeau et de la vitesse d'avancement, faire un essai sur une chute)

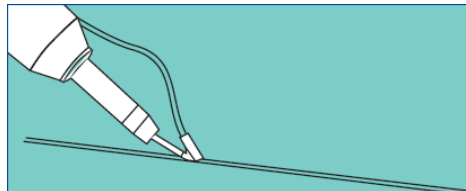


Figure 3a – Couteau quart de lune
Pré-arasement du cordon avec guide d'arasement

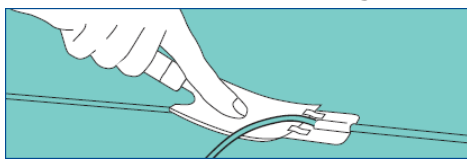


Figure 3b – Araseur Mozart
Premier arasement avec guide en place

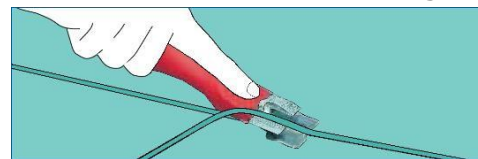


Figure 4a – Couteau quart de lune
Arasement définitif avec couteau quart de lune seul

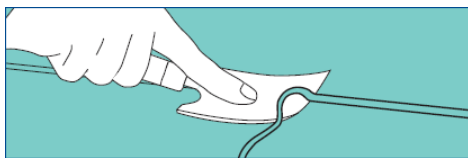


Figure 4b – Araseur Mozart
Arasement final avec guide dégagé

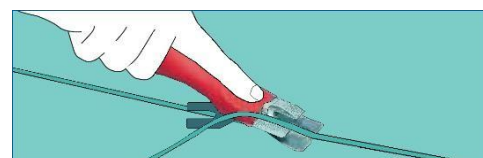
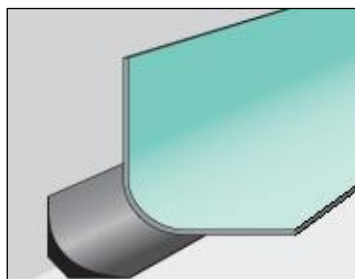


Figure 5 – Profilé d'appui PA 20 de TARKETT pour remontée en plinthes



Le profilé d'appui PA20 est fixé sur le support et le mur à l'aide de la bande adhésive décrite dans le tableau situé au paragraphe 2.2.2.4.

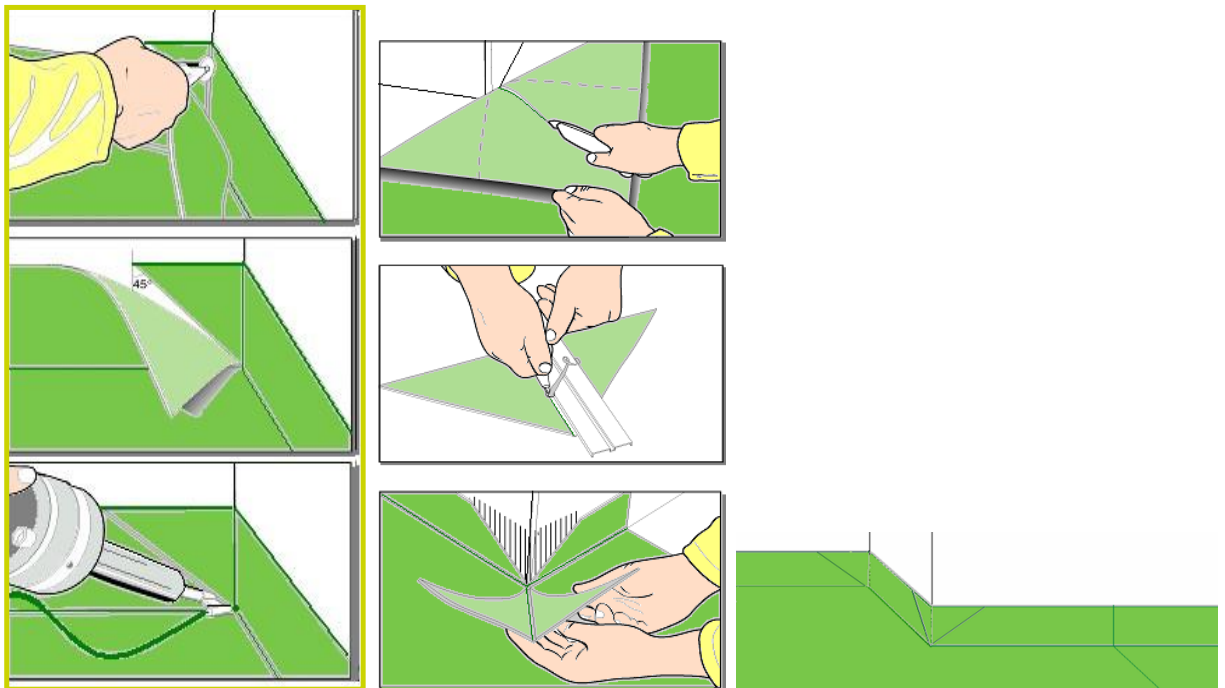


Figure 6 – Profilé d'appui PA 20 de TARKETT pour remontée en plinthes associé à un profilé de finition CAP3

